

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article premier : Objet et étendue de la consultation

La présente procédure concerne :

Le nettoyage de 23 parcelles à destination conchylicole situées sur le banc de la Coupelasse (au large de la commune de Bouin). Ce nettoyage concerne le retrait de tout équipement historiquement destiné à la production conchylicole (tables en métal, tubes et coupelles plastique etc...). En plus de ces retraits, le marché consiste en la destruction des friches apparues au fil des années, et au broyage des coquillages à faire sur place, de manière à retrouver un sol nu et plat recouvert seulement des rebus de coquilles broyées suffisamment finement pour éviter un nouveau captage de larves qui, à terme, favoriserait la réapparition de ostréicoles.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des commandes passées durant la période de validité du marché seront fixés dans le cadre de l'article 5 du C.C.T.P.

2.2 - Variantes et Options

Les variantes et options seront autorisées.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 30 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique. Les sommes dues seront payées dans un délai global de 45 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 - Conditions particulières d'exécution

La profession conchylicole étant tenue par un calendrier soumis au cycle de reproduction des huîtres et des moules, ainsi qu'à des périodes où tout risque de pollution bactériologique ou chimique est pros crit, il ne sera pas possible d'intervenir sur site après le mois d'avril jusqu'au mois d'août, ainsi que les mois de novembre et décembre.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)
- Le bordereau des prix unitaires
- L'atlas détaillé des parcelles à nettoyer

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat.

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

4.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pour les pièces concernant la candidature :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

- Déclaration du Candidat (imprimé DC2)
- Lettre de candidature (imprimé DC1)
- Extrait Kbis
- Délégation de pouvoir accordée à la personne signataire des pièces du marché le cas échéant
- Déclaration de sous-traitance le cas échéant (DC4)

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus aux articles R2142-6 à R2142-12 du code de la commande publique:

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus aux articles R2142-13 et R2142-14 du code de la commande publique :

- Liste des principales fournitures effectuées en lien avec le marché.
- Liste prévisionnelle des moyens utilisés pour le présent marché.

Les certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats sont en particulier :

- Aptitude à intervenir en mer avec un matériel adéquat.

Chacun des certificats de qualifications et/ou de qualité précités pourra faire l'objet d'équivalence.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pour les pièces concernant l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- Le bordereau des prix unitaires
- Le détail estimatif

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux du Code des marchés publics.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- 1-capacités et références professionnelles
- 2-capacités et références techniques
- 3-capacités financières

Les critères retenus pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Libellé %

- 1-Expérience dans le milieu d'action (Baie de Bourgneuf) (35%)
- 2-Techniques de nettoyage et de broyage employées (35%)
- 2-Prix des prestations (20%)
- 3-Délai de livraison (10%)

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de négocier avec les candidats ayant remis une offre.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre les documents requis, sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

6.1 – Transmission sous support papier

Les candidatures seront acceptées jusqu'au 15 décembre 2025 17h00.

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

Nettoyage de parcelles ostréicoles dans le banc de la Coupelasse

NE PAS OUVRIR

Ce pli doit contenir les pièces définies à l'article 4.1 et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

Comité Régional de la Conchyliculture des Pays de la Loire
1 place des 3 Alexandre
85230 BEAUVOIR-SUR-MER

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à leurs auteurs.

6.2 – Transmission par voie numérique

Les candidats peuvent transmettre leur offre par courriel avec la mention :

Offre pour : Nettoyage de parcelles ostréicoles dans le banc de la Coupelasse

Ce courriel doit contenir les pièces définies à l'article 4.1 et sera envoyé avec avis de réception, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

admin@crpdl.fr

Tout courriel qui serait remis après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sans accusé de réception, ne sera pas retenu.